

---

---

# PLAN LOCAL D'URBANISME

Etude d'environnement  
Infrastructures Sanitaires

---

---



Rapport d'étude 04/439 bis  
Avril 2005

**esea**

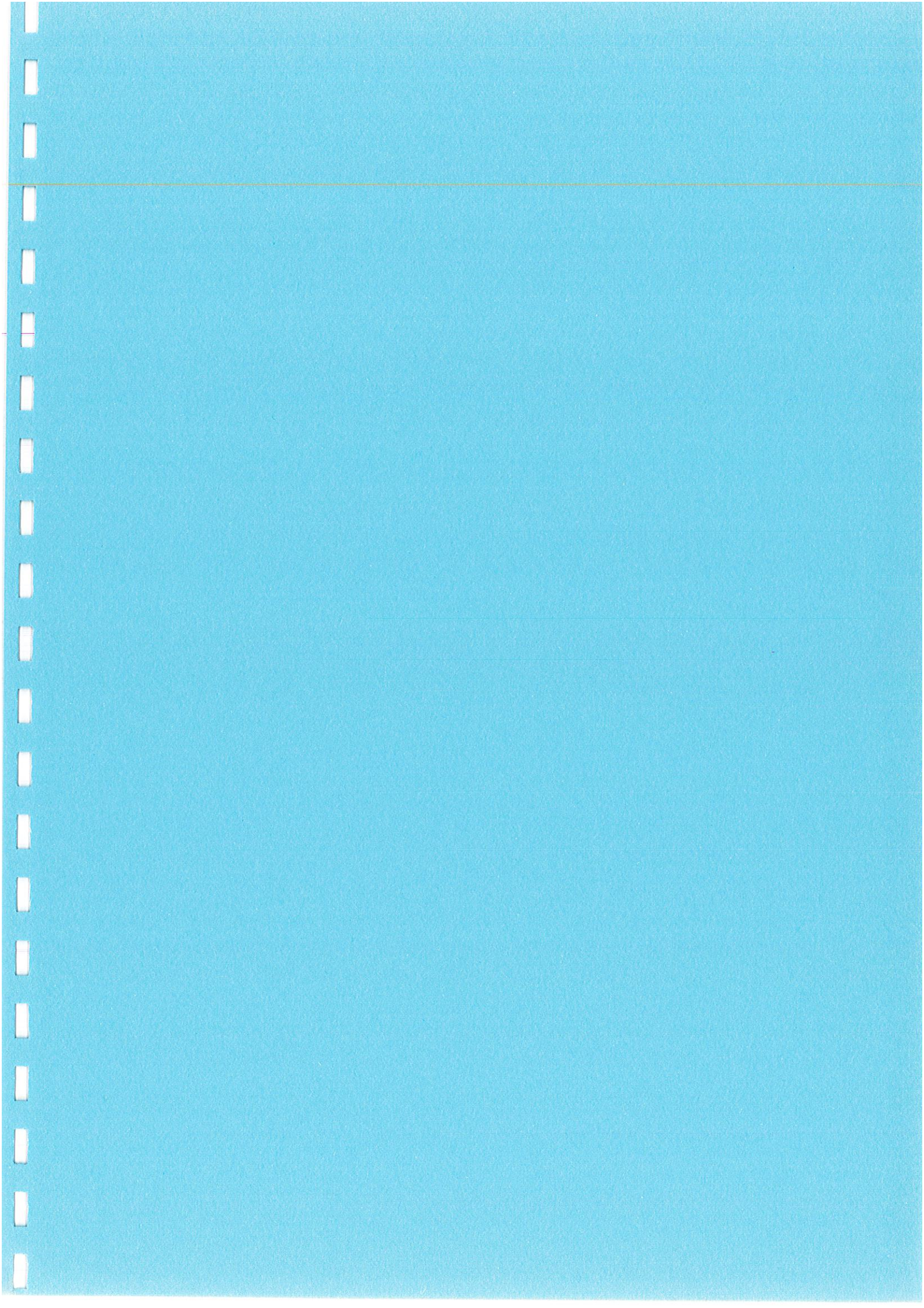
4, Rue du Portereau  
45100 Orléans  
Tél : 02-38-51-12-75  
Fax : 02-38-51-06-23

[www.esea.fr](http://www.esea.fr)



# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>2</b>
<b>1. EAU POTABLE</b>	<b>2</b>
1.1. Adduction et distribution d'eau potable	2
1.2. Le réseau d'AEP	3
1.3. Consommation en eau potable	3
1.4. La défense incendie	4
<b>2. ASSAINISSEMENT</b>	<b>5</b>
2.1. La situation actuelle	5
2.2. L'assainissement non collectif	5
2.3. L'assainissement collectif	6
2.4. L'évacuation des eaux pluviales	7
<b>3. ELIMINATION DES DÉCHETS</b>	<b>8</b>
3.1. Les infrastructures	8
3.2. L'organisation des collectes	9
3.3. Les volumes collectés	10
<b>ANNEXES</b>	<b>11</b>



## INTRODUCTION

A travers les infrastructures sanitaires, le rapport du P.L.U. approche les problématiques liées à la lutte contre la pollution :

- l'adduction d'eau potable,
- l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales,
- la gestion des déchets.

## 1. EAU POTABLE

### 1.1. Adduction et distribution d'eau potable

La **production d'eau potable** pour la commune d'Ascoux est assurée par le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) d'Ascoux-Dadonville.

Le forage situé au nord-ouest de la commune d'Ascoux atteint la profondeur de 64 m et sollicite la nappe de Beauce. L'eau est pompée à l'aide de deux pompes immergées de 60 m<sup>3</sup>/h.

L'arrêté préfectoral délimitant les périmètres de protection du captage date du 23 septembre 1983. Cet arrêté prévoit :

*Périmètre de protection rapprochée : à l'intérieur de ce périmètre seront interdits :*

- les forages et puits absorbants agricoles, industriels ou domestiques,
- les dépôts de matière polluante ou toxique ou d'ordures,
- les dépôts d'engrais ou d'hydrocarbures industriels ; les dépôts d'hydrocarbures domestiques seront munis d'une double paroi étanche,
- l'exploitation de carrières,
- toutes les constructions habitables.

*Périmètre de protection éloignée : devront faire l'objet d'une autorisation préalable :*

- les forages d'irrigation ou d'absorption,
- les dépôts d'immondices, de produits toxiques,
- les ouvertures de carrières.

CHAPITRE A COMPLETER

RENCONTRE DU SYNDICAT  
LE 25 AVRIL 2005

## CHAPITRE A COMPLETER

Les analyses effectuées régulièrement montrent un problème de concentration en sélénium. Ci-dessous sont présentés quelques résultats des mesures effectuées en février 2005. Cette concentration importante en sélénium est observable depuis 1998 et relativement constante (avant 1998 la teneur en sélénium n'était vraisemblablement pas mesurée). La teneur en nitrates, importante elle aussi (autour de 40 mg/L), est un paramètre à surveiller.

Paramètre mesuré	Résultat	Limite imposée par la Directive Européenne du 8 novembre 1998
pH	7,15	entre 6,5 et 9
Conductivité	666 $\mu$ S/cm à 25 °C	2500 $\mu$ S/cm pour 0 à 20°C
Bactéries coliformes	0 pour 100 mL	absence
Nitrates	39 mg/L	50 mg/L
Nitrites	< 0,02 mg/L	0,5 mg/L
Fer total	< 50 $\mu$ g/L	200 $\mu$ g/L
Plomb	12 $\mu$ g/L	25 $\mu$ g/L
Sélénium	<b>31 <math>\mu</math>g/L</b>	10 $\mu$ g/L

note : des mesures sont effectuées sur les teneurs de différents autres paramètres (métaux en particulier), aucune ne décèle de charge trop importante.

Au vu de ces résultats, les consignes de la DDASS sont les suivantes :

*"...prendre les mesures correctives afin de rétablir la qualité de l'eau (raccordement sur le futur forage de Bouilly) ...*

*...demande d'informer la population d'une recommandation de non consommation pour les enfants de moins de 4 ans et de reconsidérer la consommation de compléments alimentaires à base de sélénium..."*

## 1.2. Le réseau d'AEP

(cf. Annexe 1 : Alimentation en Eau Potable et Défense Incendie)

Le réseau du SIAEP dessert la totalité des habitations de la commune d'Ascoux.

Dans le but de résoudre le problème de concentration trop importante en sélénium, le syndicat prévoit :

- un abandon du captage actuel,
- et un raccordement au futur forage de Bouzonville-aux-Bois et Bouilly-en-Gâtinais

## 1.3. Consommation en eau potable

CHAPITRE A COMPLETER

RENCONTRE DU SYNDICAT  
LE 25 AVRIL 2005

#### 1.4. La défense incendie

(cf. Annexe 1 : Alimentation en Eau Potable et Défense Incendie)  
(source : conseil municipal)

La défense incendie est relativement bien développée sur le territoire communal. Elle repose sur :

- 20 poteaux incendies (dont 1 privé sur le site de Printor Packaging),
- 3 réserves incendie : 2 enterrées de 120 m<sup>3</sup> et 1 à ciel ouvert de 300 m<sup>3</sup>

note : pour plus d'informations concernant ces équipements, se référer à l'Annexe 4

## 2. ASSAINISSEMENT

### 2.1. La situation actuelle

(cf. Annexe 2 : Carte de zonage d'assainissement)

En date de ce rapport, la commune d'Ascoux ne possède pas de réseau d'assainissement collectif. Toutes les habitations fonctionnent donc en assainissement non collectif. Selon le zonage d'assainissement approuvé et mis à enquête publique en 2002, il est prévu de raccorder 5 habitations du quartier du Pressoir au réseau d'assainissement de la Bourg Neuf 5 (commune de Dadonville).

chronologie sommaire :

- 1993-95 : étude du Schéma Directeur d'Assainissement par SOGETI,
- 1995 : choix d'un zonage en assainissement non collectif sur tout le territoire communal (délibération du CM),
- 1999 : transfert de la compétence "assainissement non collectif" des communes à la Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais (CCBG),
- 2001-02 : étude complémentaire du Schéma Directeur d'Assainissement par SEAF,
- 2002 : choix de zonage non collectif confirmé par délibération pour la quasi totalité de la commune (5 habitations du quartier du Pressoir devront être raccordées au réseau de Bourg Neuf), et mise à enquête publique du zonage,

Ainsi, la commune dispose d'un zonage d'assainissement collectif et non collectif. La gestion de ces deux types d'assainissement étant strictement dissociée, elle fera l'objet de paragraphes distincts.

Un paragraphe sera également consacré au réseau d'eaux pluviales de la commune.

### 2.2. L'assainissement non collectif

L'assainissement non collectif concerne la plus grande partie des habitations de la commune.

A l'exception du zonage d'assainissement qui est de la responsabilité de la commune, la compétence ANC a été intégralement déléguée à la CCBG.

rappel sur la mission d'un SPANC

- missions obligatoires :
  - la **vérification de la bonne réalisation des installations neuves**,
  - le **contrôle périodique des installations existantes**
- missions facultatives :
  - les travaux de réhabilitation des systèmes d'assainissement (travaux en domaine privé)
  - l'entretien des systèmes en place (vidange des fosses toutes eaux, principalement)

La CCBG regroupe 18 communes et 9776 habitants (selon recensement INSEE de 1999). Elle a engagé les démarches dévolues au SPANC. 1687 parcelles sont concernées par ce service.

chronologie sommaire :

- avt 1998 : contrôle des dispositifs d'assainissement neufs effectué par la DDASS 45,
- 1999 : transfert de la compétence ANC des communes à la CCBG, délégation du contrôle des dispositifs neufs au Conseil Général 45,
- 2001 : approbation du règlement du SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif),
- 2002-03 : diagnostic initial des systèmes existants effectué sur la Tranche 1 par TEST INGENIERIE (207 logements dont 128 sur Ascoux),

- 2003-05 : diagnostic initial des systèmes existants effectué sur la Tranche 2 par G2C ENVIRONNEMENT (647 logements dont 184 sur Ascoux),
- 2004 : le contrôle des dispositifs neufs n'est plus effectué par le CG45, mais en interne par la CCBG,
- 2005 :
  - lancement du diagnostic initial des systèmes existants effectué en interne sur la Tranche 3 (dernière tranche),
  - lancement du premier contrôle périodique effectué en interne sur la Tranche 1 (hors réhabilitation),
  - juin : lancement de la réhabilitation des systèmes de la Tranche 1, maîtrise d'œuvre déléguée à IRIS CONSEIL (130 habitations dont 73 sur Ascoux),

Le diagnostic initial des systèmes, actuellement en cours sur la commune, permet de se faire une idée du taux de conformité des systèmes d'assainissement non collectif de la commune :

312 habitations renseignées soit 94% des 333 comptabilisées en assainissement non collectif sur la commune	12% des installations conformes à la réglementation
---	--

Cette enquête montre que la nécessité de réhabilitation d'un grand nombre de systèmes est à prévoir.

note : le taux de conformité des systèmes d'assainissement non collectif habituellement observé sur des communes comparables à celle d'Ascoux est de 10 à 30 %.

Les tarifs 2004 appliqués par la CCBG pour les services effectués par le SPANC sont les suivants :

Prestation	Tarif (en € HT)
Contrôle initial des installations existantes	-
Contrôle de conception d'implantation et de bonne exécution des installations neuves	123,22
Retour à la parcelle ( <i>cas de non respect des prescriptions</i> )	28,44
Contrôle de travaux effectués sous maîtrise d'œuvre communautaire avec opération groupée	80,57
Contrôle périodique des installations ( <i>tous les 2 ans</i> )	28,44

### 2.3. L'assainissement collectif

L'assainissement collectif concerne uniquement les quelques habitations (5) du quartier du Pressoir qui doivent être raccordées à un réseau de la commune voisine de Dadonville.  
(cf. Annexe 2 : Carte de zonage d'assainissement)

Ces habitations profiteraient ainsi du réseau et du site de traitement que Dadonville prévoit de créer au niveau des hameaux de Bourg Neuf et Grand Arvilliers. Les caractéristiques de ce projet sont les suivantes :

LE RESEAU	<ul style="list-style-type: none"> <li>• type : séparatif</li> <li>• collectant les hameaux de Bourg Neuf, Grand Arvilliers et 5 habitations du Pressoir soit environ 130 habitations</li> </ul>
LE SITE DE TRAITEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• type : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ lit planté de roseaux pour le traitement,</li> <li>→ puis filtre à sable pour optimiser le traitement et pour l'infiltration</li> <li>→ et fossés d'infiltration</li> </ul> </li> <li>• localisation : sortie nord-est de Grand Arvilliers</li> <li>• capacité : 500 EH</li> </ul>
LES ECHEANCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• travaux prévus à échéance 2010</li> </ul>

## 2.4. L'évacuation des eaux pluviales

(cf. Annexe 3 : Réseau d'eaux pluviales existant)

Des infrastructures de collecte des eaux pluviales sont en place sur Ascoux. Il ne s'agit pas d'un réseau à proprement dit, mais de systèmes locaux de collecte connectés à des puits d'infiltration.

Ces systèmes récupèrent les eaux au niveau d'avales ou de grilles dans les rues, et les acheminent vers des puits d'infiltration (les sols au niveau habitations sont relativement perméables, et l'infiltration de ces eaux pluviales ne semble pas poser de problème). C'est l'imperméabilisation de surface du fait des constructions d'habitations et d'aménagement de voies de circulation qui a amené à la création de ces systèmes d'évacuation.

La construction doit s'accompagner d'une réflexion sur les infrastructures d'évacuation des eaux pluviales à mettre en place (difficultés accentuées par une plus grande imperméabilisation).

### 3. ELIMINATION DES DECHETS

Les déchets produits sur la commune d'Ascoux disposent de 5 types d'évacuation :

COLLECTE ORDURES MENAGERES	COLLECTE SELECTIVE	POINT D'APPORT VOLONTAIRE VERRE	DECHETTERIES	ENCOMBRANTS
----------------------------------	-----------------------	--	--------------	-------------

La collecte de ces déchets est assurée dans le cadre du SITOMAP (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'Arrondissement de Pithiviers). Il regroupe aujourd'hui 97 communes du secteur, dont 86 pour l'arrondissement de Pithiviers. Cela représente une population d'environ 71 760 habitants sur la base du recensement de 1999.

Le traitement quant à lui est assuré par BGV (Beauce Gâtinais Valorisation) depuis 2003. Cette structure regroupe le SITOMAP et 2 syndicats voisins : le SIRTOMRA d'Artenay et le SICTRM de la Vallée du Loing.

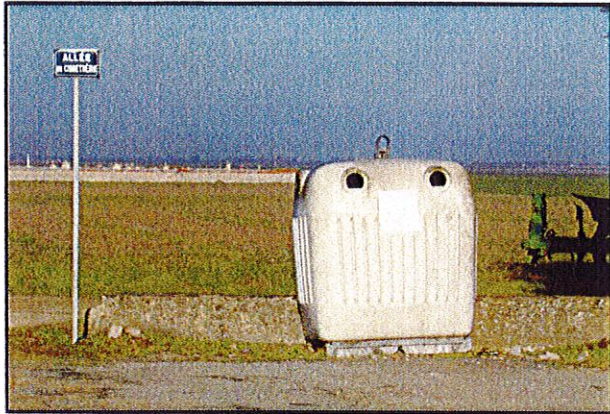


Figure 1 : bornes d'apport volontaire à Ascoux

#### 3.1. Les infrastructures

Sur le territoire du SITOMAP, on trouve de nombreux équipements pour la gestion de plus de 40 000 T de déchets :

- 1 UIOM (Unité d'Incineration des Ordures Ménagères) à Pithiviers, dont la capacité actuelle de 3,2 T/h devrait passer à 8 T/h par la construction d'un nouveau four.  
→ la capacité annuelle actuelle est de 26 000 tonnes. Le traitement des fumées a fait l'objet d'une mise aux normes européennes en 1999. Y est associée une plate-forme de valorisation des mâchefers d'une capacité de 15 000 tonnes / an.
- 1 centre de tri à Pithiviers,
- 8 déchetteries dont une à Pithiviers. note : l'ouverture d'une nouvelle déchetterie est prévue sur la commune de Loury.
- nombreux points d'apport volontaire, dont 2 dédiés au verre à Ascoux (place Louise Butteau et allée du cimetière).

Des projets de développement des services sont prévus. Les principales actions attendues en 2004-2005 sont : l'augmentation de la capacité de l'UIOM (passage prévu de 3,2 T/h à 8 T/h), la création d'une nouvelle ligne de tri au centre de tri, l'ouverture des déchetteries aux professionnels ainsi qu'aux DTQD (Déchets Toxiques en Quantité Dispersés).

### 3.2. L'organisation des collectes

Les différents modes de collecte des déchets s'organisent comme suit sur la commune. Le prestataire unique de l'ensemble de ces filières est la société ONYX-SOCCOIM.

note : La mise en place de la collecte sélective et du tri a été corrélée avec la signature d'un contrat avec Eco-Emballages (mis en place d'un tri des déchets et de son suivi en échange de subventions). Il faut noter que le tapis du centre de tri du Syndicat est exploité par une association d'insertion.

COLLECTE ORDURES MENAGERES	COLLECTE SELECTIVE	POINT D'APPORT VOLONTAIRE VERRE	DECHETTERIES	ENCOMBRANTS
<ul style="list-style-type: none"> <li>déchets en mélange</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>déchets "propres et secs" (<i>bouteilles plastiques, boîtes métalliques, aérosols, briques, cartonnettes, journaux, magazines et prospectus</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>déchets de verre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>déchets valorisables divers (<i>déchets verts, ferrailles, cartons...</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>divers déchets volumineux</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>collecte le jeudi (camion bi-compartmenté)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>collecte le jeudi (camion bi-compartmenté)</li> <li>bacs jaunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 bornes de collecte : 1 place Louise Juttau et 1 allée du cimetière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>déchetterie les plus proches : Pithiviers</li> <li>horaires d'ouverture : lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>collecte 1 fois par an (vers le mois d'avril)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>devenir : incinération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>devenir : valorisation matière ou incinération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>devenir : valorisation matière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>devenir : valorisation matière, compost, mise en CET2 (centre d'enfouissement technique) ou en CET3 (carrière)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>devenir : valorisation matière ou mise en CET2</li> </ul>

### 3.3. Les volumes collectés

Sur les années 2003 et 2004, les volumes collectés sont les suivants :

	COLLECTE ORDURES MENAGERES	COLLECTE SELECTIVE	POINT D'APPORT VOLONTAIRE VERRE	DECHETTERIES	ENCOMBRANTS
SITOMAP (71 760 hab.)	20 670 T (données 2003)	2 997 T (données 2003)	2 300 T (données 2003)	14 933 T (données 2003)	1 214 T (données 2003)
ASCOUX (787 hab.)	218 T (données 2004)	39,4 T (données 2004)	pas de décompte particulier effectué	pas de déchetterie sur la commune	7,8 T (données 2004)

La commune d'Ascoux représente environ 1,1% des déchets collectés par le SITOMAP dans le cadre de la collecte OM. Cet ordre de grandeur correspond à la part que prend Ascoux dans le SITOMAP en terme de population.

En ce qui concerne la collecte sélective, elle représente 1,3% de la collecte du SITOMAP. Ceci est le signe que la collecte sélective est légèrement plus efficace sur la commune que sur l'ensemble du territoire du SITOMAP.

Cette efficacité du tri est confirmé par le fait que sur Ascoux, la collecte OM concerne des tonnages 5,5 fois plus importants que la collecte sélective, contre 7 fois pour le SITOMAP.

En s'intéressant à l'évolution des pratiques (cf. tableau suivant), on remarque que l'augmentation des tonnages de déchets produits s'accompagne d'une plus grande valorisation. Ceci s'explique en particulier par la mise en place de structures permettant la collecte et la valorisation (développement des déchetteries, mise en place de la collecte sélective...) :

- évolution de la production de déchets par habitant (sur le total des 5 gisements) :

Année 1996	Année 2000	Année 2003
436 Kg/hab	554 Kg/hab	587 Kg/hab

- part de la collecte OM :

Année 1996	Année 2000	Année 2003
70 %	54 %	49 %

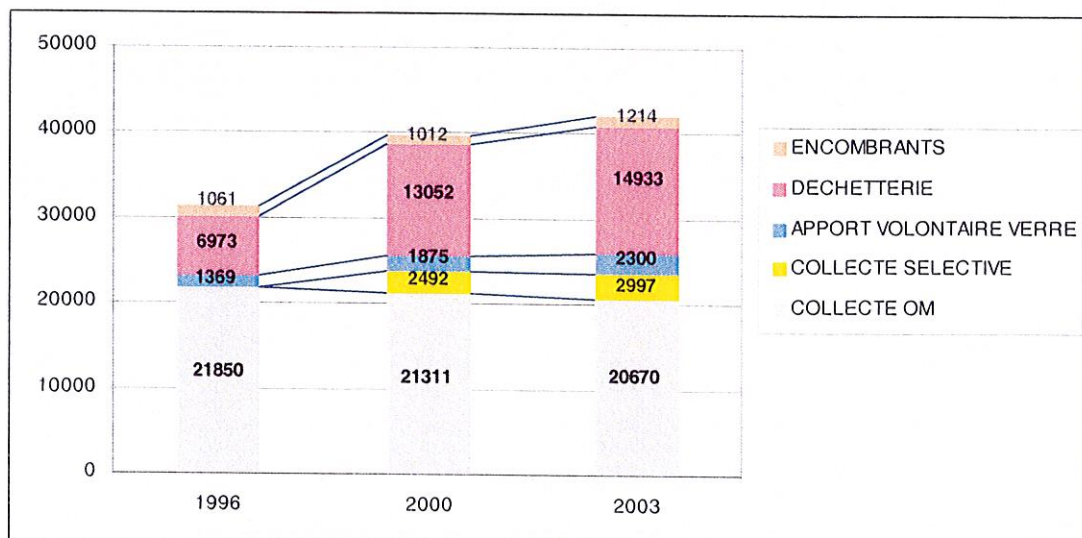
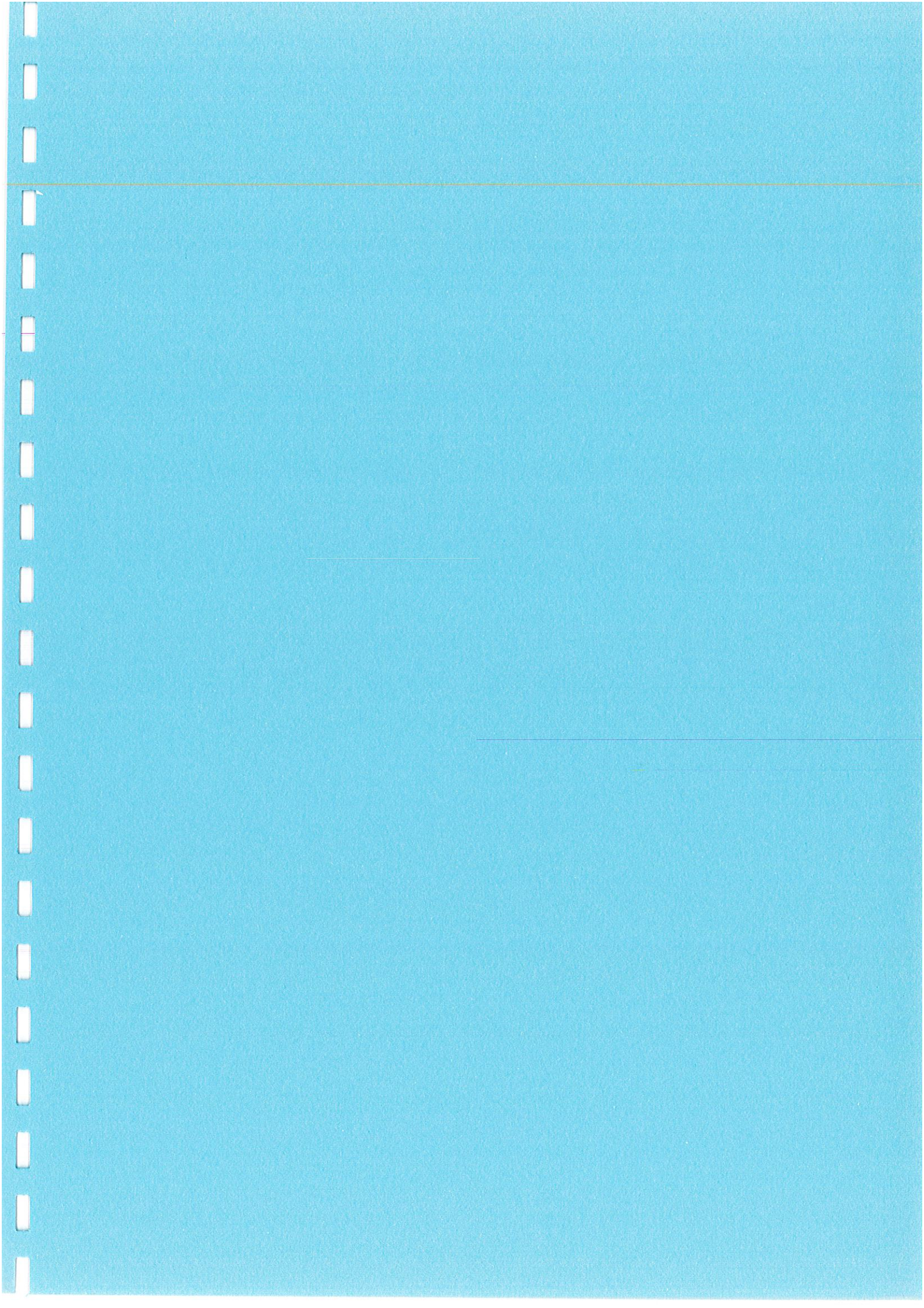


Figure 2 : évolution des tonnages de déchets collectés par le SITOMAP



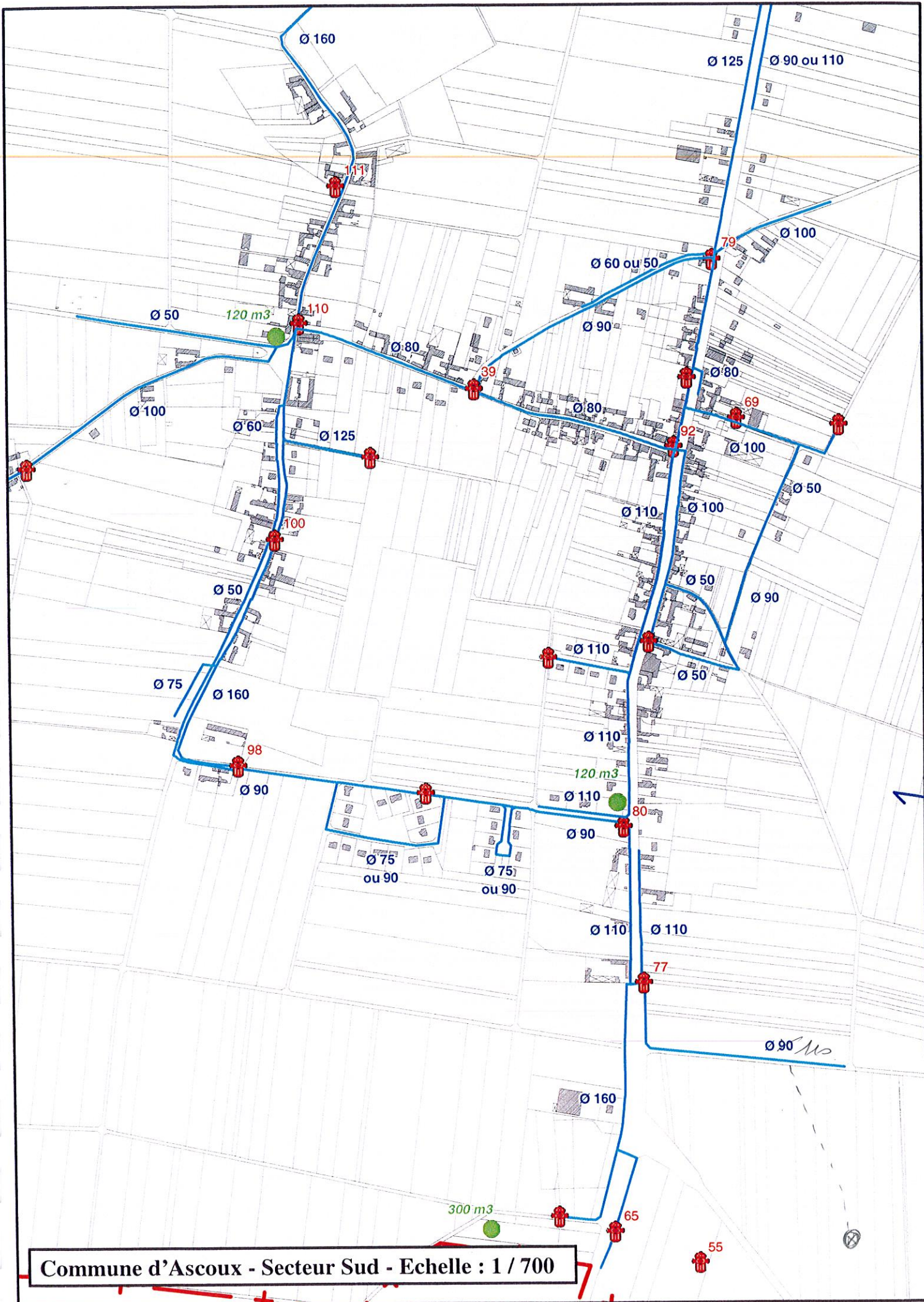
# ANNEXES

1 – ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET DEFENSE INCENDIE

2 – CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

3 – RESEAU D'EAUX PLUVIALES EXISTANT




# **1 – Alimentation en eau potable et défense incendie**



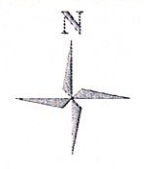
Commune d'Ascoux - Secteur Sud - Echelle : 1 / 700

## **2 – Carte de zonage d'assainissement**

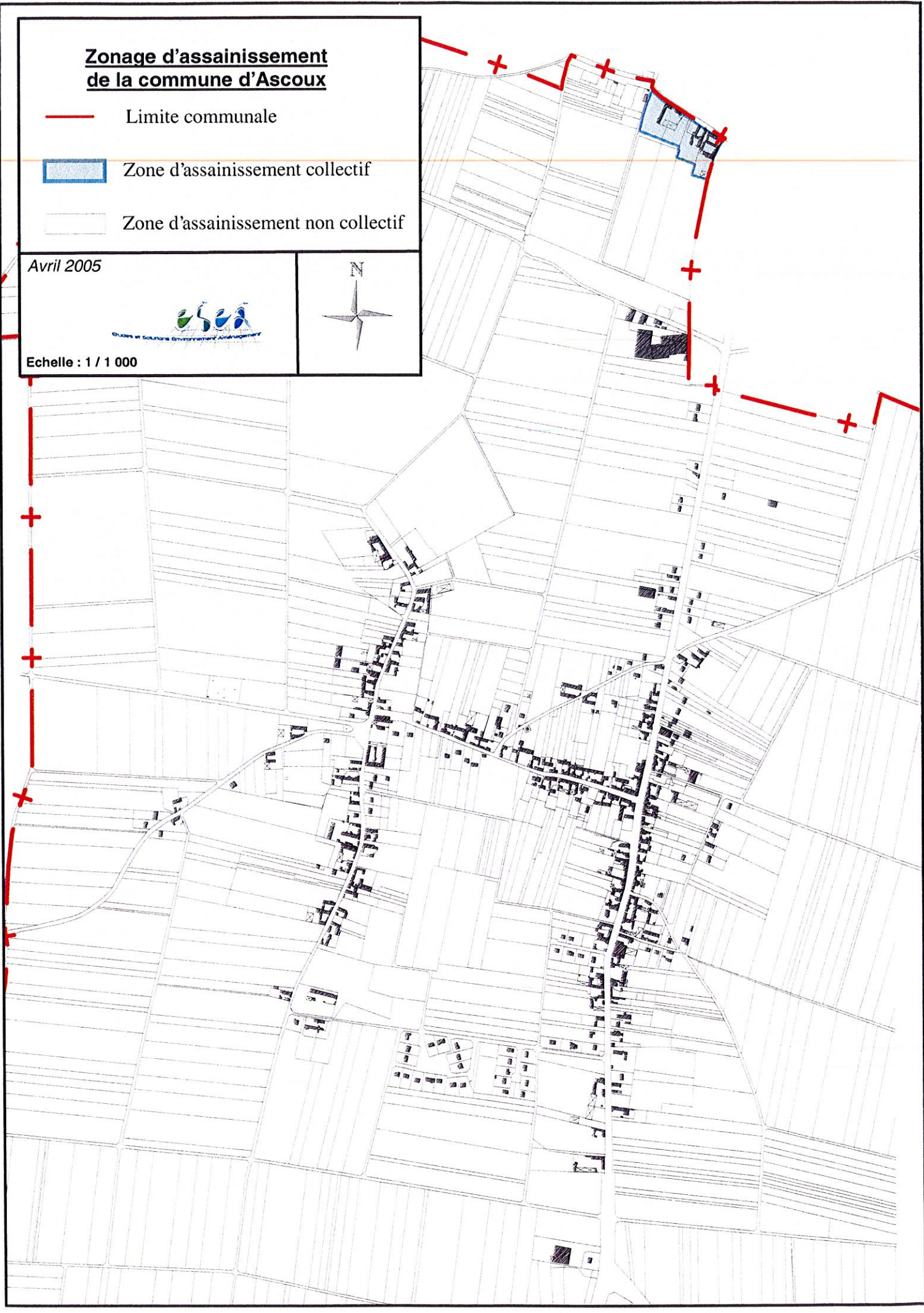
# Zonage d'assainissement de la commune d'Ascoux

-  Limite communale
-  Zone d'assainissement collectif
-  Zone d'assainissement non collectif

Avril 2005



Echelle : 1 / 1 000



## **3 – Réseau d'eaux potables existant**



**Commune d'Ascoux - Secteur Sud - Echelle : 1 / 650**